



Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, bureau 201
Wendake (Québec) G0A 4V0
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

Assembly of First Nations Quebec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, Suite 201
Wendake, Quebec G0A 4V0
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Annonce de 15 millions de dollars pour répondre aux besoins en matière de sécurisation culturelle dans le réseau de la santé et des services sociaux

Wendake, le 6 novembre 2020 - L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) accueille favorablement les mesures annoncées aujourd'hui par M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones au Québec.

Comme déclaré, ces investissements sont destinés à enrayer le fossé existant dans les services de santé dispensés aux Premières Nations dans les institutions québécoises. Ils visent particulièrement à offrir une prestation de services qui ambitionnent à combler un besoin en matière de sécurisation culturelle dans le domaine de la santé.

Cependant, l'APNQL souhaite insister sur l'importance que l'ensemble des acteurs concernés répondent présents à ce rendez-vous. La fonction publique en matière de santé doit forcément se sentir interpellée en totalité afin d'arriver à un résultat positif et trop attendu. La volonté politique manifestée par le gouvernement aujourd'hui doit pouvoir se traduire par des gestes concrets dans la prestation des services dans tous les établissements du réseau de la santé et des services sociaux du Québec.

Par ailleurs, dans un esprit de cohérence et d'engagement réel, « il y a urgence d'encadrer ces pratiques de sécurisation culturelle par des mesures législatives afin d'éviter toute situation déplorable », souligne le chef de l'APNQL, Ghislain Picard. Ce cadre législatif placera la sécurité culturelle des Premières Nations au premier plan dans l'ensemble des services qui leur sont destinés.

L'APNQL rappelle également que ce financement, bien qu'il soit appréciable devra forcément être révisé en fonction des besoins.

Pour un arrimage assuré avec les valeurs et savoirs autochtones, l'APNQL réfère le gouvernement et sa fonction publique à une proposition de résolution qui sera déposée en décembre prochain lors de l'Assemblée spéciale des chefs de l'Assemblée des Premières Nations (APN) intitulée: *Principe visant l'élimination du racisme et de la discrimination dans les services offerts aux Premières Nations*. Cette résolution propose l'adoption du Principe de Joyce, en lien avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), la Commission de vérité et de réconciliation du Canada (CVR), l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA), la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation, et progrès (CERP) et le plan d'action de l'APNQL sur le racisme et la discrimination. Le Principe de Joyce « vise à garantir à tous les autochtones le droit d'avoir accès sans aucune discrimination à tous les services de santé et services sociaux ainsi que le droit de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale. »

Suite à l'annonce d'aujourd'hui et en concordance avec ce que la stratégie prévoit, les chefs de l'APNQL exhortent le gouvernement du Québec à soutenir et adopter le Principe de Joyce.

À propos de l'APNQL

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador est l'organisme régional politique qui regroupe 43 chefs des Premières Nations au Québec et au Labrador. Suivez l'APNQL sur Twitter @APNQL.

-30-

SOURCE : Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL)

Renseignements:

Alain Garon, conseiller aux communications

Cell. : (418) 254-4620

Courriel : agaron@apnql.com